



*Appel à contributions du Cercle pour l'aménagement du territoire
Repenser le rôle de l'Etat dans l'aménagement du territoire*

Contribution de : **Philippe de Castelbajac***

Décembre 2017

CHOISIR

La réflexion du ministre vient à point car il existe aujourd'hui trois politiques contradictoires d'aménagement du territoire.

La première, qui est celle adoptée à l'origine, a l'ambition de desserrer les activités et la population. C'est le sens que lui donne toujours l'opinion. Son maître-mot est décentralisation. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux provinciaux de rester au pays, mais aussi et plus encore de mettre fin à la dégradation des conditions de vie qu'entraîne en région parisienne le gonflement de la population (+ 70 000 habitants chaque année).

La deuxième politique, strictement inverse, part de l'idée qu'il faut non seulement accepter mais encourager la concentration des activités dans l'agglomération parisienne afin de lui permettre de concurrencer les autres métropoles mondiales. D'où le projet Grand Paris. Ce n'est encore qu'un projet parce que tout reste à faire, sur une longue période. Mais déjà des chantiers démarrent, des lois sont votées, les budgets partiellement connus. Ses promoteurs estiment que la France a trop longtemps vécu avec l'image de Paris et le désert français, qui a engendré un déficit de dynamisme pour l'Île-de-France. Cette région est, selon eux, à la traîne par rapport à New York et Londres, et par rapport à des capitales régionales comme Milan, Francfort et Barcelone, sans parler des métropoles asiatiques, Bombay ou Shanghaï.

Le projet pose comme première condition une amélioration sans précédent des transports collectifs. Une trentaine de milliards d'euros doit y être consacrée. Une autre ambition est de multiplier les équipements à l'intérieur de l'agglomération et d'y créer des pôles à vocation mondiale. L'agglomération devrait compter en 2030, selon les prévisions des auteurs du projet, plusieurs centaines de milliers d'actifs supplémentaires par rapport à la poursuite de l'évolution actuelle. Une telle prévision n'est pas anodine car elle conditionne les projets pour loger, éduquer, soigner et transporter les nouveaux Franciliens. 71 000 logements ont été mis en chantier en 2016, alors que la production annuelle de logements

oscillait les années précédentes entre 30 000 et 45 000. Le caractère grandiose et le coût du nouveau métro trouvent également là leur justification.

La troisième politique, que le rapport Paris-province laisse indifférente, considère comme prioritaire de densifier les villes et les villages, en construisant plus haut et plus serré, afin de réduire la consommation d'énergie et de sauvegarder les terres cultivées. Ses partisans vont souvent plus loin que ces considérations et présentent la densification comme un bienfait en soi, un moyen de faciliter la vie, une source de convivialité et d'épanouissement. Cette conception est loin de faire l'unanimité, mais elle inspire bon nombre de textes récents. La loi Grenelle² de 2010 inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les objectifs fondamentaux de l'aménagement du territoire. Elle s'appliquerait notamment à la capitale, dont le centre (commune de Paris et petite couronne) dépasse déjà en densité celui de toutes les autres métropoles occidentales. La solution des problèmes franciliens serait donc cherchée dans la densification plutôt que dans la décentralisation.

Dans une telle situation, il serait grand temps que le ministre redéfinisse l'objectif de l'aménagement du territoire et la marche à suivre. On permettra à l'auteur de ces lignes de faire à cet égard deux remarques. La première est que l'expérience des premières années de la DATAR a montré que la politique de décentralisation était une politique facile (entre 1975 et 1982, l'Île-de-France n'a absorbé que 12% de l'augmentation totale de la population, contre 31% entre 1954 et 1962, avant la création de la DATAR) et cela sans compromettre la productivité. Jamais l'économie française n'avait connu une telle progression. Et la seconde est que la décentralisation avait profité à l'Île-de-France plus qu'à toute autre région. C'est simplement une fois sa croissance jugulée qu'il avait été possible d'y entreprendre les grands travaux (villes nouvelles, voies sur berge, métro régional, 800 km d'autoroute...) sans lesquels l'agglomération aurait sombré dans le chaos.

Et l'on ajoutera pour terminer qu'il est grand temps de prendre une décision étant donné l'augmentation rapide de la population. En 2050 nous serons en France 7 millions de plus qu'aujourd'hui. Où se trouveront les nouveaux arrivants ? Il faut choisir.

***Philippe de Castelbajac**, ancien Chargé de mission à la Datar, administrateur au CPAT